



Droit et devoir lors de creation d'entreprises

Par **ouddane_old**, le **02/07/2007 à 16:15**

Mon epoux est gérant d'une entreprise qui ne peut faire face a des problemes de trésorerie qui se sont accumulés .Actuellement la banque nous rejette tous les paiements de nos fournisseurs mais n'oublie pas de prelever leur frais(jusqu'a 2300€ ce mois ci!).Il pense déposer le bilan.Comment va se derouler celui-ci Actuellement il na pas de retard a l'URSSAF et autre organisme,c'est pour l'instant qu'il accumule un retard de paiement envers ses fournisseurs.Si il "dépose"puis-je moi meme créer une entreprise (sarl) embaucher mon époux et etre gérante non salariée?Et en cas de dépôt de bilan de la société de mon époux quel sont les risques personnels (nous ne sommes pas propriétaire d'une maison mais possédons un terrain peut-on nous saisir ce bien.Nous sommes caution solidaire totale tous les deux sur les prêts de société.Une autre question:le banquier qui accordait une ligne de credit d'une somme X peut-il sans préavis changer le montant de cette ligne de credit?(inferieure a la ligne en cours) Autre question (je suis désolée mais nous sommes dans le flou le + total!) Si nous n'avons signé aucun papier concernant cette ligne de crédit est-on obligatoirement caution sur ce découvert autorisé?

Merci de me répondre.Tres cordialement